



Berne, mai 2023

## Information relative aux procédures simplifiées Da et Ea

**Un seul niveau local compétent pour des destinataires et expéditeurs agréés actifs sur plusieurs sites**

### Inscription possible dès à présent

Les destinataires et expéditeurs agréés (Da et Ea) actuellement titulaires de plusieurs autorisations leur conférant le statut de Da ou Ea en raison de leur implantation sur différents sites peuvent déposer dès à présent une demande pour être attribués à un seul niveau local compétent.

Pour les titulaires d'autorisation dorénavant attribués à un seul niveau local, il résulte de ce nouveau processus les dérogations suivantes par rapport au processus standard<sup>1</sup>:

<b>Niveau local compétent</b>	<b>Vous avez un seul interlocuteur.</b> L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières vous attribue individuellement à un niveau local compétent. Vous transmettez ensuite toutes les déclarations en douane à celui-ci.
<b>Lieux agréés</b>  Conduite des marchandises possible dans toute la Suisse	You pouvez <b>utiliser tous les lieux agréés</b> de l'ensemble du territoire douanier, quel que soit leur exploitant <sup>2</sup> . Chaque lieu agréé est attribué à un office compétent (voir ci-dessous)
<b>Partenaires supplémentaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Personne responsable au lieu agréé</li><li>Office compétent</li></ul>	You devez désigner pour chaque lieu agréé un interlocuteur habilité à vous représenter sur place pour les questions douanières. L'office compétent pour le lieu agréé exécute le contrôle douanier.

<sup>1</sup> Voir [description des processus EDa \(1 NLC\)](#).

<sup>2</sup> Condition: les lieux agréés sont mentionnés dans le rapport de réception du titulaire de l'autorisation.

## Qui est habilité à s'inscrire?

Les titulaires d'autorisations conférant le statut de Da ou Ea actuellement titulaires de plusieurs autorisations en raison de leur implantation sur différents sites dans plusieurs régions, pour autant qu'ils remplissent les critères suivants en plus des conditions-cadres EDa:

- Le titulaire d'autorisation désigne un **interlocuteur assumant la haute responsabilité** de l'ensemble du processus.

Celui-ci est responsable envers l'OFDF du déroulement correct du processus dans tous les sites et doit, sur demande du niveau local compétent, être présent lors des contrôles des processus au lieu agréé en question.

- Le titulaire d'autorisation désigne une **personne responsable** dans chaque **lieu agréé**.

Cette personne collabore en cas de contrôle douanier sur place et assure une communication correcte et professionnelle entre le niveau local compétent et le titulaire d'autorisation (par ex. lorsqu'une vérification conduit à la découverte d'irrégularités).

- Le processus «Déclaration en douane établies par des tiers» du processus standard Da (chiffre 3.4.2 du [description des processus](#)) n'est pas applicable pour les titulaires d'autorisations avec 1 NLC.

Il est possible cependant d'externaliser de manière générale la présentation de la déclaration en douane à un fournisseur de prestations.

- Le titulaire d'autorisation conserve de façon centralisée sur le territoire douanier les documents d'accompagnement ([art. 94 ss de l'ordonnance sur les douanes](#)) qu'il ne conserve pas sous forme électronique.
- Le titulaire d'autorisation **doit faire parvenir les documents d'accompagnement** au niveau local compétent **sous forme électronique (par courriel)** lorsqu'une vérification est ordonnée.
- L'EDa doit, pour des raisons de sécurité de planification, s'engager envers l'OFDF à appliquer le processus «Titulaires d'autorisation attribués à un seul niveau local compétent» pour en principe cinq ans.

Dans ce contexte, l'OFDF tient cependant compte du fait que le titulaire d'autorisation n'a aucune influence sur certaines circonstances (par ex. diminution du trafic ou faits similaires).

- Au moment de la présentation de la demande, aucune mesure administrative ne doit être en cours contre le titulaire d'autorisation, et l'OFDF ne doit avoir connaissance d'aucun manquement grave du requérant.

## Où peut-on s'inscrire?

Vous pouvez déposer une demande dès à présent pour être attribué à un niveau local compétent.

Vers le [formulaire d'inscription](#)

Envoyer au niveau régional compétent (voir [documentation EDa](#); Annexe: offices de contact)